Politique migratoire

L'idéal macronien confronté au réel

Par Joudy El-Asmar*

Joudy El-Asmar, une jeune journaliste libanaise qui habite à Beyrouth, s'est rendue à Lyon, en France, dans le cadre du projet « Une autre perspective, écrire sur l'exil et la migration ». A cette occasion, elle a pu confronter ce que la majorité des médias libanais écrivent sur la politique migratoire d'Emmanuel Macron à la réalité.

Des jugements et des préjugés, des dits et des nondits, des certitudes et des doutes : comme dans de nombreux autres pays européens, de nombreuses controverses prolifèrent autour de la politique migratoire en France. Les débats actuels se nourrissent du projet de loi « immigration-asile » qui occupe le devant de la scène publique du pays (la loi a entretemps été adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 26 juillet 2018, NDLR). Le texte vise notamment à réduire à six mois, contre onze aujourd'hui, l'instruction de la demande d'asile, et ce afin de faciliter l'accueil des acceptés, mais aussi l'expulsion des déboutés.

Des Libanais intéressés par la politique française que nous avons interrogés se divisent en deux opinions opposées sur la question. Une majorité considère la France comme étant toujours « la patrie des droits de l'homme », qui préserve sa clémence à l'égard des immigrés, en particulier des musulmans de l'étranger « malgré les attentats terroristes qui ont eu lieu à Paris ». D'autres Libanais rejoignent le feu des critiques ciblant le président Emmanuel Macron qui envisage le durcissement des procédures d'immigration.

Au moment où les associations humanitaires, la gauche et leurs partisans protestent contre la loi refondée par Emmanuel Macron, une autre opinion considère que le président français est en train d'organiser l'immigration dans un souci « de justice et d'efficacité » grâce à des délais plus courts accordés à l'examen des demandes d'asile.

Des délais plus courts peuvent rendre la procédure moins précise

Laure Chebbah-Malicet, enseignante à Sciences Po Lyon est docteure en sciences politiques et spécialiste des politiques publiques de l'immigration en France. Selon elle, ce raccourcissement des délais lors de l'examen des demandes d'asile implique « moins de temps mais moins de qualité de traitement de dossiers ». Elle explique qu'« en diminuant le délai d'un an à 21 jours, on diminue ainsi le temps pour les gens d'être en capacité de raconter ce qui leur est arrivé, et cela se fait au détriment de la qualité de l'instruction », car ces informations doivent être vérifiées très soigneusement et de manière différenciée.

Les demandeurs d'asile se heurtent souvent à la difficulté de trouver un interprète « digne de ce nom », selon Laure Chebbah-Malicet qui fait allusion à la faiblesse du système d'interprétariat public. En pratique, « la demande d'asile exige au moins 10 à 15 heures passées avec une personne pour qu'elle puisse donner le récit attendu à

^{*} Joudy El-Asmar est une jeune journaliste libanaise titulaire d'un Master en langue et littérature françaises de l'Université Libanaise. Membre du réseau « Global Shapers » – Forum Economique Mondial, elle s'engage dans des projets ciblant l'ethnopolitique et la justice sociale. L'article a été écrit dans le cadre de la dernière phase du projet « Une autre perspective, écrire sur l'exil et la migration », qui s'est tenue à Lyon, en France. Il a été publié pour la première fois le 20 janvier 2018 sur le site Wejhat hébergé par Mashallah News : https://wejhat.mashallahnews.com/politique-migratoire/



Manifestation à Paris contre la politique migratoire d'Emmanuel Macron

l'Ofpra (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides). Par conséquent, des milliers de récits se produisent d'une manière inexacte car on n'a pas accédé au bon interprète ». Celui-ci est souvent remplacé par des proches ou par des gens de l'entourage et parfois même par des mineurs qui maîtrisent mieux le français que leurs parents et traduisent ce qu'ils ont envie de dire.

Engagée auprès des demandeurs d'asile dans le département du Rhône, Laure Chebbah-Malicet connaît également bien le terrain : « si ce raccourcissement des délais lors de l'examen des demandes d'asile se faisait en faveur des gens, il faudrait investir davantage de moyens pour rendre cette procédure faisable ». Ces « bonnes » intentions se traduiraient alors par la mise en place de structures capables d'accompagner les demandeurs d'asile. Or pour l'instant, elles sont quasiment inexistantes. « A titre d'exemple, il n'y a dans tout le département du Rhône qu'une seule association qui aménage ces demandes d'asile et s'occupe de domicilier les demandeurs », affirme-t-elle.

De surcroît, en France, les cours de langue sont uniquement offerts aux refugiés dont la demande d'asile a été acceptée, ceux qui ont déjà régularisé leur séjour. Alors qu'en Allemagne, tout migrant commence à apprendre la langue peu de temps après son arrivée pendant le traitement de son dossier. Selon Laure Chebbah-Malicet,« en France, il faut s'inscrire sur les listes d'attentes des plateformes d'apprentissage locales établies par l'Etat ». Ainsi, dix-huit mois ou deux ans peuvent s'écouler avant d'apprendre la langue du pays. Pendant tout ce temps-là, les demandeurs d'asile sont largement exclus de la vie sociale.

Hébergement et santé : des économies aux mauvais endroits

Le système d'accueil des demandeurs restreint l'autonomie des familles. Laure Chebbah-Malicet parle de « l'infantilisation » de ces familles qui, auparavant, étaient accueillies dans des hôtels peu coûteux et inscrivaient leurs enfants dans les écoles voisines. Désormais, ces familles ne sont plus

logées dans la ville de Lyon, mais en dehors, et elles doivent faire face à des conditions de vie beaucoup plus contraignantes : une cuisine collective, une chambre que se partagent parents et enfants, un long trajet pour arriver aux écoles et aux marchés. En plus des futures répercussions sociales, ces mesures d'hébergement s'avèrent plus coûteuses sur le plan économique. Laure Chebbah-Malicet poursuit : « certes, cette politique économise des coûts d'hébergement mais elle devrait être reconsidérée ».

Pour l'instant, les étrangers avec ou sans papiers ont un accès minimum à la santé, « mais cela fait plusieurs années que des députés du groupe Les Républicains veulent supprimer l'aide médicale fournie par l'Etat pour les sans-papiers », indique la spécialiste des politiques publiques de l'immigration en France.

Fronde au sein de La République en marche

Une partie des députés de la REM ont jugé le nouveau projet de loi trop ferme à l'égard des demandeurs d'asile, et ils ont menacé de boycotter le vote. (Quinze d'entre eux n'ont pas voté le texte en première lecture le 22 avril 2018, NDRL). Nombre d'entre eux ont critiqué le texte, souligné ses faiblesses et proposé des amendements. Ainsi Jean-Michel Clément, avocat spécialiste du droit des étrangers et député de la Vienne, a dénoncé un texte à la logique répressive. Quant à Martine Wonner, députée de la circonscription du Bas-Rhin, elle a exhorté ses collègues à garder en mémoire le parcours traumatique des migrants.

L'un des points de litige concernait le « délit de solidarité » : malgré un léger affaiblissement des sanctions, les personnes qui aident les réfugiés pour des raisons humanitaires sont toujours passibles de poursuites. Beaucoup de députés trouvaient cette mesure trop dure. En général, les frondeurs demandaient à humaniser le texte, et à respecter davantage les demandeurs d'asile.

Laure Chebbah-Malicet juge que le débat actuel est positif : « cela fait 15 ans que l'on n'a pas débattu des politiques d'immigration. On les sub-

it seulement. On les construit sur des consensus politiques ». Comme il n'y a pas d'idéologie particulière qui sous-tend cette loi, « mais plutôt des impératifs pragmatiques, on a peut-être la possibilité d'introduire des éléments plus favorables » prédit-elle. « A priori, on prévoit des mesures plus favorables aux étudiants immigrants ».

La France-mère patrie, toujours vivante?

Malgré tous les aspects défavorables de la situation des étrangers en France, ce pays continue à être la terre d'accueil préférée de nombreux Libanais, « la mère nourricière du Liban ». Selon le site *Medias-presse.info*, ils étaient 225 000 à vivre en France en 2017.

C'est à travers le système scolaire libanais que se perpétue cette image de mère nourricière. « Les images sont toujours longues à changer », selon Laure Chebbah-Malicet. « Il s'agit d'un modèle idéaliste qu'on véhicule à travers l'apprentissage du français au Liban, mais un écart sensible existe entre la théorie et la réalité des choses ». C'est un peu du « soft power » qui continue d'être vendu par la France, mais la réalité est tout autre », affirme-t-elle.

Si « la France a perdu du terrain en Afrique francophone, au Maghreb et que les fils se sont détendus avec la Syrie bien avant, elle préserve une relation particulière avec le Liban. Cela est également dû à la diversité religieuse du pays et à sa forte proportion de chrétiens dans la population. Le Liban fait aussi exception parce que la France a établi ces liens étroits depuis le 19ème siècle dans sa décision de protéger les chrétiens de l'Orient ».

Experte de l'histoire de l'immigration en France, Laure Chebbah-Malicet précise « qu'il y a moins de migrants aujourd'hui que dans les années 50 ou 60. Pendant ces années, on allait chercher les migrants parce qu'il y avait un besoin économique qui se justifiait par la fin de la Seconde guerre mondiale. La France n'a toujours accueilli que des réfugiés qui représentaient un intérêt économique, et toutes les discussions n'y changent pas grand-chose ».